

**"Chemin de la Forêt" à Vicques**  
**M. Cédric Eschmann, conseiller général**

"Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,  
Au cours du printemps 2012, le « Chemin de la forêt », sur les hauteurs de Vicques, a été inauguré à grands coups de publicité et reportages dans les médias régionaux. Ce magnifique sentier à thème présente les différentes fonctions de la forêt et a été présenté, entre autre et à juste titre, comme vitrine touristique de la région et de notre commune. Malheureusement, depuis la première semaine du mois de décembre 2013 (cela fait donc plus de 2 mois), suite à des coupes de bois et à un débardage, une partie de ce sentier est impraticable ; de même, la signalisation du chemin a été arrachée à certains endroits, de sorte que l'intervenant a déjà été interpellé par 2 groupes de promeneurs se croyant perdus afin de leur indiquer la direction.

Même constat pour certains chemins pédestres répertoriés et balisés par des indicateurs jaunes – par exemple le chemin menant au Rétembert qui a été entravé pendant plusieurs mois de l'année 2013 par un amoncellement de billes de bois, au grand dam des organisateurs et participants de la course Vicques–Rétembert, dont le parcours a dû être modifié et détourné pour l'occasion; cette manifestation est pourtant une belle ambassadrice des atouts touristiques et pédestres de notre commune.

Nous connaissons tous les enjeux économiques qui régissent l'entretien de la forêt aujourd'hui ; il n'en reste pas moins que la fonction sociale et de loisirs ne doit pas en pâtir. Selon le Service de l'aménagement du territoire du Canton, le réseau officiel de chemins pédestres ainsi que les sentiers à thème doivent être entretenus et rester praticables.

Les 2 exemples cités ci-dessus ne sont malheureusement pas isolés. Je demande donc au CC s'il est possible et de sa compétence d'intervenir auprès de la Bourgeoisie ou du Triage forestier afin que les entreprises forestières mandatés pour les coupes de bois et l'entretien des forêts sur le sol communal remettent les chemins forestiers en état après les travaux, et ceci dans un délai qui puisse être qualifié de raisonnable. Les touristes et promeneurs visitant notre région en seront reconnaissants.

Merci pour votre réponse".

Réponse : (Mme Sylvianne Faivre, conseillère communale)

"Je suis très contente que nos chemins ainsi que nos forêts vous tiennent à cœur. Pour nos chemins forestiers, lors de coupes de bois, nous avons des contrats avec les entreprises forestières qui stipulent qu'elles doivent remettre en état les chemins après celles-ci. Il est vrai que tout le monde ne joue pas le jeu...

Avec le nouveau triage du Val Terbi, nous avons décidé au sein du comité qu'il faut faire des photos de nos chemins avant les coupes de bois pour pouvoir exiger une remise en état par l'entreprise forestière. Le garde forestier est chargé de la réception des travaux, il est par ailleurs responsable des entretiens courants en forêt. Nous serons plus vigilants et plus sévères à l'avenir.

Pour le sentier de la montagne, il fera l'objet d'un entretien par le personnel d'EFEJ (espace formation emploi à Bassecourt) occupant des personnes en réinsertion. Tous les sentiers balisés officiels sont entretenus par Jura Rando avec clé de répartition des charges incombant aux communes.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous remercie de votre attention".

***Monsieur Cédric Eschmann est satisfait.***